



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

35 C/INF.36

23 octobre 2009

Original anglais

RAPPORT ORAL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PRX

S. E. M. Mohammed Zahir Aziz (Afghanistan)

14^e réunion plénière, mercredi 21 octobre 2009

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, chers amis,

C'est pour moi à la fois un honneur et un privilège que de présenter à la Conférence générale à sa 35^e session en tant que Président de la Commission PRX ce rapport oral sur ses travaux concernant les questions générales, le soutien au programme et les relations extérieures. Je saisis cette occasion pour dire toute ma gratitude aux membres de la Commission pour la qualité des débats, ainsi que pour la flexibilité et l'esprit de compréhension mutuelle qu'ils ont manifestés au cours des discussions sur les divers points de l'ordre du jour. Je tiens également à remercier les membres du Bureau pour leur soutien, en particulier le Rapporteur, M. Einar Steensnæs, de la Norvège.

La Commission a travaillé à un rythme soutenu entre le 9 et le 13 octobre 2009 au cours de six réunions organisées autour de huit débats. Du fait des impératifs de temps, je vous présenterai un rapport concis, sachant que les questions de fond et de procédure abordées au cours de ces réunions constituent, avec les résolutions adoptées, une partie intégrante du rapport écrit de la Commission, présenté sous la cote 35 C/70.

Monsieur le Président, le premier débat de la Commission était consacré, dans le cadre de l'examen du projet 35 C/5 (point 4.2), à l'**Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)**. Dans son introduction, le Directeur de l'Institut, M. van der Pol, a présenté le rapport du Conseil d'administration de l'ISU. Évoquant les trois priorités de la Stratégie à moyen terme 2008-2013 pour l'ISU, il a insisté sur le progrès de la révision de la Classification internationale type de

l'éducation (CITE) ainsi que sur le renforcement de la présence de l'ISU sur le terrain pour améliorer la qualité des données grâce à un renforcement des capacités.

Les représentants de 14 États membres ont pris la parole, pour se féliciter des activités de l'ISU et des excellents résultats obtenus. Les interventions se sont concentrées sur plusieurs points, tels que la révision de la CITE, les divergences entre les indicateurs de l'ISU et les indicateurs nationaux, la nécessité d'améliorer les indicateurs liés au genre en Afrique et de renforcer la capacité des États membres de produire des indicateurs fiables en nommant des conseillers en statistique dans les bureaux multipays de l'UNESCO. Les États membres ont également souligné le risque pour l'ISU de devenir trop tributaire de financements extérieurs et l'importance de la collaboration de l'ISU avec d'autres organisations internationales et commissions nationales. Enfin, ils ont insisté sur la nécessité de développer encore le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP), de mettre en place le cadre pour les statistiques culturelles et de mesurer l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Le représentant de la Finlande a annoncé une contribution de 200 000 euros à l'ISU pour 2009. Le projet de résolution concernant ce point a été adopté par consensus.

Le deuxième débat, lui aussi consacré au point 4.2, portait sur la **coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique**. Le représentant du Directeur général, M. Tidjani-Serpos, Sous-Directeur général du Département Afrique, a présenté, dans une introduction générale, les activités réalisées par son Département, qui s'assure que la Priorité Afrique apparaît effectivement dans les programmes de l'UNESCO. Pour cela, ce Département promeut le dialogue avec les États membres, la coordination intersectorielle et le suivi des activités des secteurs. Il a notamment évoqué la bonne coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER), ainsi que le rôle du Département dans les situations de post-conflit/post-catastrophe, et la mobilisation de ressources extrabudgétaires au profit d'États membres africains.

Les représentants de 12 États membres sont intervenus, pour se féliciter de la priorité accordée au continent africain, mettant notamment à profit les domaines de compétence de l'UNESCO pour parvenir à l'intégration régionale. Ils se sont également félicités du travail accompli pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et de la coopération instaurée avec l'Union africaine, avec son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et avec les communautés économiques régionales. Il a été demandé que soit renforcé le Département Afrique sous l'angle des effectifs et du budget, ainsi que la coopération Nord-Sud et la coopération avec les commissions nationales. La Commission a été informée du retrait du DR.56 (*soumis par le Nigéria*) et a adopté par consensus le projet de résolution contenu dans le projet de document C/5.

Monsieur le Président, le troisième débat était consacré à trois points : la partie du point 4.2 concernant le **Bureau de la planification stratégique et de suivi de l'exécution du programme**, le point 3.2 sur la proposition de procédure concernant les **projets de Stratégie à moyen terme**, et le point 6.2 sur la mise en œuvre des directives et critères régissant les **instituts et centres de catégorie 2**. Les représentants de 18 États membres ont pris part au débat

Le représentant du Directeur général, M. d'Orville, Sous-Directeur général chargé du Bureau de la planification stratégique (BSP), a présenté les trois points, rappelant les larges responsabilités de son Bureau, qui incluent notamment la préparation du Programme et budget, le suivi de son exécution et l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi que l'affinement de l'approche de gestion axée sur les résultats (RBM) à l'UNESCO. Le Bureau de la planification stratégique est également le point focal pour toutes les questions relatives à la réforme de l'ONU au niveau mondial et à ses répercussions au niveau national. Dans ce contexte, l'UNESCO a participé à l'exercice pilote « Unis dans l'action ». La Division pour l'égalité entre les sexes fait aussi partie du Bureau de la planification stratégique et est chargée de promouvoir et de suivre l'égalité entre les sexes, l'une des deux grandes priorités de l'Organisation. Enfin, le Bureau est chargé de la Plate-forme intersectorielle sur la prospective et des conseils et du soutien fournis aux 12 plates-formes intersectorielles.

De nombreux États membres se sont déclarés satisfaits du travail accompli, notamment de la qualité du document relatif au Programme et budget pour le prochain exercice biennal, tout en soulignant que l'UNESCO devrait s'efforcer de devenir plus efficace et plus orientée sur les résultats, d'établir des priorités claires et de se concentrer sur ses tâches essentielles. Dans le cadre du processus « Unis dans l'action », les États membres ont recommandé d'intégrer les efforts intersectoriels dans la programmation par pays et d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme aux activités de développement.

En ce qui concerne l'objectif prioritaire de l'égalité entre les sexes, plusieurs orateurs ont souligné son importance en tant que composante critique des efforts faits pour réduire la pauvreté grâce à l'émancipation des femmes. Plusieurs orateurs ont apprécié la préparation du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes et de l'initiative d'apprentissage en ligne, tout en regrettant l'insuffisance des financements prévus pour cette priorité.

À la fin du débat, le projet de résolution relatif à la planification stratégique a été adopté tel qu'amendé par le projet de résolution 35 C/DR.27 (*soumis par la Colombie*).

En ce qui concerne le point 3.2, relatif aux **Projets de stratégie à moyen terme**, le Sous-Directeur général a présenté le document 35 C/10 et a fait savoir à la Commission que les débats du Conseil exécutif n'avaient pas abouti à un projet de résolution officiel.

La Commission a recommandé à la Conférence générale de prendre note du document 35 C/10 et a adopté le projet de résolution figurant dans le document 35 C/COM.PRX/DR.2 (*soumis par la Barbade, la Finlande, la Grenade, la Norvège, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines et appuyé par le Pakistan et El Salvador, tel qu'amendé oralement par l'Espagne et la Grenade*).

En ce qui concerne le point 6.2 relatif aux **instituts et centres de catégorie 2**, l'ADG/BSP a fait savoir à la Commission que le document 35 C/22 présentait les résultats du travail minutieux effectué par le Conseil exécutif avec le Secrétariat pendant plusieurs sessions. La stratégie intégrée est déjà appliquée à titre préliminaire, sous réserve de son approbation définitive par la Conférence générale à la présente session.

Plusieurs délégations ont souligné que le nombre croissant d'instituts et de centres de catégorie 2 ne devrait pas devenir un fardeau pour les ressources financières et humaines de l'Organisation. Toutefois, ceci est contrebalancé par la contribution positive de ces centres à la réalisation des priorités du programme de l'UNESCO et des résultats escomptés. En ce qui concerne la « souplesse » avec laquelle le projet d'accord doit être appliqué, mentionnée au paragraphe A.1.7 de la stratégie, l'ADG/BSP a fait savoir qu'elle était déjà appliquée et qu'elle était utilisée pour prendre en compte les contraintes juridiques des États membres. Le projet de résolution figurant dans le document 35 C/22 a été adopté sans amendement.

La Commission a ensuite engagé son quatrième débat, consacré au point 4.2, **Planification et gestion du budget**. Le point a été présenté par la représentante du Directeur général, Mme Valle, Directrice du Bureau du budget, qui a brièvement rappelé les quatre missions du Bureau du budget : planification et gestion, analyse et contrôle, politiques et pratiques et appui aux processus de prise de décision. Elle a également présenté les principaux défis du Bureau du budget, à savoir jouer un rôle clé dans l'accélération de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement au sein du système des Nations Unies, ainsi que dans l'approche axée sur les pays, grâce à l'initiative « Unis dans l'action », et améliorer la sensibilisation aux coûts dans une organisation à but non lucratif, pour faire en sorte que l'UNESCO ait les moyens de son ambition s'agissant de tous ses programmes, quelle que soit la source de financement.

Les représentants de deux États membres ont pris la parole et se sont félicités du travail accompli à ce jour. À la fin du débat, le projet de résolution pertinent a été adopté par consensus.

Le cinquième débat de la Commission portait sur le point 4.2, **Information du public**. Dans son introduction, le représentant du Directeur général, M. Muñoz Gomez, Directeur du Bureau de l'information du public, a mis en lumière le caractère transitoire et global des activités d'information du public menées par l'Organisation, affirmant qu'il fallait s'adapter constamment à l'évolution des technologies de l'information ainsi qu'aux exigences des différents publics. Il a également insisté sur l'importance des mesures prises en la matière par les différents réseaux, communautés et partenaires de l'Organisation, en particulier les commissions nationales.

Les représentants de 19 États membres ont pris la parole, saluant les améliorations réalisées grâce à l'action du Bureau de l'information du public, notamment pour ce qui est du portail Internet de l'UNESCO. Les principales questions soulevées concernaient la nécessité d'être informé en temps utile sur le Plan global d'information du public. La possible revitalisation du *Courrier de l'UNESCO* a été mentionnée par de nombreux délégués, et plusieurs d'entre eux ont en outre demandé que les publications de l'Organisation soient mises à disposition à grande échelle sous forme électronique et sur papier.

Le représentant du Directeur général a expliqué que le prochain Plan de publication et de distribution, élaboré pour la session du printemps 2010 du Conseil exécutif, sera caractérisé par une plus étroite corrélation entre les publications et les priorités de programme et prévoira des modalités de distribution pour chaque publication. Il a souligné qu'il fallait mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour la traduction. S'agissant du *Courrier de l'UNESCO*, il a informé la Commission que cette publication paraissait actuellement sous forme électronique en sept langues et qu'un rapport sur la question serait présenté à la 184^e session du Conseil exécutif. À la fin du débat, le projet de résolution relatif à l'information du public a été adopté par la Commission.

Le sixième débat était consacré au point 6.1, **Relations entre les trois organes** de l'UNESCO, et au point 1.6 concernant l'organisation des travaux de la session et le **rapport du Président de la 34^e session** à ce sujet. Le représentant du Directeur général, M. Millward, Secrétaire de la Conférence générale, a présenté les deux points.

Les représentants de 26 États membres se sont exprimés sur le point 1.6 durant un long débat de fond, après avoir entendu les observations liminaires de l'Ambassadeur de Grèce, ancien Président de la Conférence générale et auteur du rapport figurant dans le document 35 C/43.

Le travail remarquable du Président de la 34^e session de la Conférence générale et des représentants des États membres qui l'ont assisté, au sein du groupe de travail informel, pour produire le rapport a été unanimement salué. Des orateurs ont aussi noté avec satisfaction que de nombreuses recommandations pratiques avaient déjà été prises en compte par le Directeur général et le Conseil exécutif pour l'organisation de la session en cours. Un certain nombre d'orateurs ont également pensé que ce rapport constituerait une excellente contribution à l'évaluation externe de l'UNESCO dans son ensemble qui était débattue au titre d'un autre point de l'ordre du jour.

Cependant, de nombreux orateurs ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas souscrire à toutes les conclusions et recommandations du rapport. Un amendement au projet de résolution proposé avait donc été déposé (*35 C/COM.PRX/DR.3 présenté par l'Albanie, la Barbade, le Canada, la Finlande, la Grenade, la Jamaïque, Monaco, la Norvège, le Portugal, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, appuyé par Andorre, la République dominicaine, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Pakistan, l'Islande, les Îles Salomon, le Zimbabwe et l'Allemagne, et amendé oralement par le Pakistan, la Norvège, les États-Unis d'Amérique et le Maroc*). La partie du rapport concernant les questions de gouvernance a cependant suscité un grand nombre de commentaires. Une majorité de membres de la Commission ne partageait pas l'avis exprimé dans le rapport selon lequel certains pouvoirs pourraient être délégués au Conseil exécutif en raison de sa représentativité accrue. En effet, la plupart des orateurs ont convenu que le Conseil exécutif ne serait pas perçu comme étant pleinement représentatif tant que la question de la rotation de ses

membres ne serait pas traitée, et ont insisté sur la nécessité de préserver les pouvoirs suprêmes de décision et d'élaboration des politiques de la Conférence générale. Il fallait donc prendre note de ces réserves pour la poursuite de l'examen de cette question, ce qui explique pourquoi le rapport n'a pas pu être approuvé dans son intégralité en l'état.

Il a été demandé que les débats soient reflétés dans le rapport de la Commission en vue d'une utilisation ultérieure.

Un État membre a introduit un ajout supplémentaire pour officialiser l'examen futur par la Conférence générale des résultats du Forum des jeunes. L'amendement au projet de résolution, tel que modifié par les observations ci-dessus, a été adopté par consensus.

Les représentants de six États membres ont pris la parole au sujet du point 6.1, convenant que le moment était venu de tourner la page de l'application spécifique de la résolution de la Conférence générale relative aux relations entre les trois organes, sans pour autant cesser de suivre attentivement et régulièrement ces questions. Le Conseil exécutif a été félicité pour son travail approfondi sur le sujet, notamment au sein de son Comité spécial. Le projet de résolution recommandé par le Conseil exécutif a donc été adopté sans amendement.

Le septième débat, Monsieur le Président, a regroupé plusieurs points concernant les relations extérieures et la coopération, à savoir le point 9.3 sur la **Définition des régions** en vue de l'exécution par l'Organisation des activités de caractère régional, et le point 4.2 sur les **Relations extérieures** et la **coopération**, le **Programme de participation** et le **Programme de bourse**.

Le point 9.3 concernait l'admission des Îles Féroé dans la région Europe en vue de l'exécution des activités régionales à la suite de leur admission en tant que Membre associé de l'UNESCO. La Commission a félicité le Ministre des affaires étrangères des Îles Féroé présent dans la salle, et a recommandé à la Conférence générale d'admettre les Îles Féroé dans la région Europe en vue de leur participation aux activités régionales de l'Organisation.

Le représentant du Directeur général, M. Ahmed Sayyad, Sous-Directeur général pour les relations extérieures à la coopération, a présenté les grandes lignes du débat en rappelant la spécificité de son secteur qui est certes un secteur d'appui mais qui gère également des programmes importants, tels que le Programme de participation, le Programme de bourses et le Programme des bons UNESCO. Soulignant qu'il importait de renforcer la coopération avec les États membres, les commissions nationales, les organisations internationales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, M. Sayyad a exposé les principaux axes des activités d'ERC prévues pour le prochain exercice biennal.

Au cours du débat qui a suivi, les représentants de 35 États membres ont pris la parole pour souligner l'importance du Programme de participation, saluer son rôle dans l'assistance fournie aux États membres et demander son renforcement, compte tenu du fait qu'il permet d'accroître la visibilité de l'UNESCO, d'associer les États membres aux activités de l'Organisation et d'améliorer la vie de nombreuses personnes. Certains orateurs ont soutenu que le Programme devait rester ouvert à tous les États membres afin de promouvoir la coopération interrégionale, aussi bien Sud-Sud que Nord-Sud.

Les intervenants ont appelé à une plus grande efficacité administrative, louant les efforts déployés en vue d'accélérer la prise en considération des demandes et les réponses. Les délégués ont également demandé que davantage de progrès soient faits en matière de transparence et d'évaluation des rapports, et ont souhaité une plus grande souplesse concernant le champ d'action des projets ainsi que leurs délais d'exécution.

La grande majorité des orateurs a souligné qu'il était important de consolider le rôle et les capacités opérationnelles des commissions nationales, insistant sur le fait que le renforcement de

leurs capacités permettrait de développer le rôle central qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs de l'UNESCO au niveau national.

Il a été demandé qu'une démarche plus cohérente soit adoptée pour promouvoir la mise en réseau des commissions nationales et améliorer leurs partenariats et interactions avec les bureaux hors Siège et les organisations de la société civile. Un État membre, appuyé par de nombreux délégués, a également insisté sur l'importance et la nécessité de chiffrer et prendre en compte la valeur pécuniaire de l'importante contribution financière et en nature que les États membres apportent à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO par l'intermédiaire des commissions nationales.

Le représentant du Directeur général a souligné que, pour tirer pleinement parti de ces structures uniques propres à l'UNESCO, les efforts de renforcement des capacités demeureront une priorité et que les États membres bénéficieraient du niveau d'aide le plus élevé et de la plus grande souplesse, dans le respect du Règlement financier et du Règlement d'administration financière de l'Organisation.

L'ADG/ERC a réaffirmé l'importance du partenariat entre les commissions nationales, les parlementaires, les ONG et les bureaux hors Siège, engageant tous ces acteurs à œuvrer main dans la main à la réalisation des buts et objectifs de l'UNESCO. Il a également informé l'assistance que dans le cadre du Mémorandum d'accord signé entre l'UNESCO et le PNUD, les commissions nationales étaient habilitées à jouer un rôle, lorsque cela est possible, dans l'action des équipes de pays des Nations Unies. Un certain nombre d'orateurs a salué les efforts d'ERC visant à promouvoir une véritable culture de partenariats avec la société civile, notamment l'organisation du Forum des partenaires.

S'agissant du Programme de bourses, M. Sayyad a présenté dans les grandes lignes ce programme établi de longue date et qui a permis à des milliers de grands spécialistes de premier plan, souvent issus de pays en développement, de faire connaître leurs bonnes pratiques et d'acquérir une expérience nouvelle. Grâce à plusieurs pays donateurs, le programme bénéficie d'importantes ressources extrabudgétaires, en complément de celles qui lui sont allouées au titre du budget ordinaire.

Les représentants de 22 États membres ont pris la parole pour exprimer leur plein appui à ce programme, qui améliore l'éducation, la coopération internationale et le renforcement des capacités dans les États membres dans les domaines de compétence de l'Organisation.

À l'issue du débat, les projets de résolution DR.16 et DR.63 (*présentés respectivement par le Burkina Faso et l'Argentine*) ont été retirés. L'ADG/ERC a assuré les États membres que le Secrétariat trouverait une solution appropriée, conformément aux règles et règlements de l'UNESCO, pour les virements de fonds vers les États membres dont les commissions nationales ne disposaient pas de compte bancaire à leur nom.

La Commission a ensuite adopté le projet de résolution concernant les relations extérieures et la coopération, tel qu'amendé par le projet de résolution 35 C/DR.64 (*présenté par l'Azerbaïdjan*), et oralement par la Commission. Les projets de résolution relatifs au Programme de participation et au Programme de bourses ont été adoptés sans amendement.

Après l'adoption de tous les projets de résolution figurant dans le document C/5 attribués à la Commission PRX, et après avoir examiné les recommandations du Conseil exécutif concernant le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/6), la Commission a recommandé à la Conférence générale d'approuver les recommandations figurant aux paragraphes 1 à 28 et 80 à 82 du document 35 C/6.

Le dernier débat a porté sur les points 5.1 – Propositions des États membres relatives à la **célébration des anniversaires** auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011 et

5.10 – Célébration du **bicentenaire des processus d'indépendance** des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (*point ajouté à l'ordre du jour par la République bolivarienne du Venezuela*).

Monsieur le Président, l'ADG/ERC a brièvement présenté ces deux points, appelant l'Afrique, les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes à soumettre des propositions en vue d'assurer une meilleure répartition géographique.

Les représentants de 19 États membres ont participé aux débats, et nombre d'entre eux ont exprimé leur soutien en faveur des célébrations proposées au titre du point 5.1, qui contribuent à accroître la visibilité de l'UNESCO au niveau national. Certains représentants ont demandé que l'Organisation renforce sa participation à ces célébrations et en assure le suivi.

L'ADG/ERC a invité les États membres à soumettre des demandes au titre du Programme de participation pour financer de telles activités et leur a donné l'assurance que tous les partenaires de l'UNESCO, notamment les ambassadeurs de bonne volonté, étaient encouragés à s'associer aux célébrations.

La Commission a recommandé à la Conférence générale d'adopter les deux projets de résolution sans amendement.

La Commission a eu le privilège de recevoir la visite du Directeur général de l'UNESCO lors de sa dernière séance. M. Matsuura a souligné le soutien indéfectible des commissions nationales en faveur de la réalisation des objectifs et programmes de l'UNESCO, et rappelé que l'Organisation était la seule institution au sein du système des Nations Unies à disposer d'un réseau mondial de commissions nationales.

Monsieur le Président, j'espère avoir résumé fidèlement les éléments essentiels de nos fructueux débats à la Commission PRX, qui ont porté sur des décisions d'une grande importance pour les politiques et actions futures de notre Organisation, ainsi que sur d'autres questions spécifiques ayant trait à différentes facettes et dimensions de ses travaux.

Je conclurai mon exposé en remerciant le Rapporteur, les vice-présidents ainsi que les représentants du Directeur général qui ont présenté les points de l'ordre du jour de la Commission et répondu aux questions soulevées à leur sujet. J'exprime en outre ma gratitude à la Secrétaire de la Commission PRX, Mme Véronique Dauge, à son équipe dévouée ainsi qu'aux interprètes et à l'ensemble des personnels techniques qui ont contribué au succès de nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.